

Conseil de sécurité

Distr. générale
1er novembre 2016
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7799e séance, le 1er novembre 2016, la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle toutes ses résolutions antérieures ainsi que les déclarations de son président concernant la situation au Liban, notamment sa déclaration du 22 juillet 2016 (S/PRST/2016/10). Il réaffirme son ferme attachement à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance politique du Liban, conformément aux résolutions 1701 (2006), 1680 (2006) et 1559 (2004).

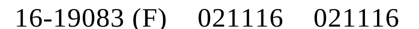
Le Conseil se félicite de l'élection du Président de la République du Liban Michel Aoun en vertu de la Constitution libanaise. Cette élection constitue une étape très attendue et critique dans la voie vers un règlement de la crise politique et institutionnelle au Liban. Le Conseil exhorte le nouveau Président de la République du Liban et les dirigeants libanais à poursuivre les efforts déployés jusqu'ici en continuant d'œuvrer de manière constructive pour assurer la stabilité du pays et en formant rapidement un gouvernement.

Le Conseil souligne que la formation d'un gouvernement d'union nationale et l'élection d'un parlement d'ici à mai 2017, comme le prévoit la Constitution, revêtent une importance fondamentale pour la stabilité du Liban et sa capacité de faire face aux problèmes de la région. Il encourage toutes les parties au Liban à faire preuve d'une unité et d'une volonté renouvelées à cet effet, de manière à donner au Liban les moyens de s'attaquer aux problèmes de plus en plus pressants auxquels il fait face en matière de sécurité ainsi que sur les plans économique, social et humanitaire.

Le Conseil considère que le maintien de la stabilité du Liban est indispensable à la stabilité et à la sécurité régionales. Il souligne qu'il a demandé à plusieurs reprises à toutes les parties libanaises de s'engager à nouveau en faveur de la politique de dissociation du Liban et de cesser toute implication dans la crise en Syrie, conformément à l'engagement souscrit dans la Déclaration de Baabda.

Le Conseil félicite le Premier Ministre, Tammam Salam, pour son rôle déterminant à la tête du gouvernement tout au long de cette période difficile et pour les efforts qu'il a déployés pour que le Gouvernement puisse fonctionner efficacement sans président. Le Conseil salue en outre l'action que le

16-19083 (F) 021116 021116







Président du Parlement, Nabih Berri, a menée en faveur de la poursuite du dialogue entre toutes les parties libanaises.

Le Conseil adresse ses remerciements au Groupe international d'appui au Liban et invite la communauté internationale, y compris les organisations internationales, à veiller à ce que le Liban continue de bénéficier du soutien nécessaire pour résoudre les problèmes de sécurité et les difficultés d'ordre économique et humanitaire auxquels il fait face. Le Conseil réaffirme son appui à la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et l'engage à poursuivre sa mission de bons offices en cette période critique pour le Liban, en coordination étroite avec le Groupe international d'appui au Liban. »